

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GENERAL

Séance publique du 24 janvier 2012

7C - REVISION DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA HAUTE-LOIRE ET DU PLAN DEPARTEMENTAL DES DECHETS DU BTP

Service instructeur : Environnement

Délibération n°: CG230112/7C

Le 24 janvier 2012 à 10h00, le Conseil Général, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département sous la présidence de Gérard ROCHE, Président du Conseil Général.

- Présents : 34 - Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) ayant donné pouvoir : 1

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

LE CONSEIL GENERAL

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Michel JOUBERT au nom de la 3ème Commission et après en avoir délibéré :

- décide de lancer la révision du plan de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de la Haute-Loire (PPGDBTP 43) ;
- prend acte des modifications à apporter au plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND 43) suite à la parution du décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ;
- valide le principe de sollicitation d'un prestataire extérieur pour la révision du PPGDND 43 et du PPGDBTP 43 pour un coût global évaluée à 55 000 € TTC ;
- autorise Monsieur le Président, au nom du Conseil Général, à solliciter l'ADEME Auvergne pour un accompagnement financier en faveur de la mission de révision des plans ;

- arrête la composition des deux commissions consultatives d'élaboration et de suivi correspondantes selon les projets annexés au présent rapport.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date réception en Préfecture :



Date de publication :

Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services du Département,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JPLOTON'.

Joseph PLOTON